

# Les Droits Des Proches Parents

---

<"xml encoding="UTF-8?>

Les proches (ceux qui ont un lien de sang avec nous) des côtés paternel et maternel sont



les membres constituants d'une société, et on devient un membre de la famille par le lien du sang et les cellules communes. A cause de ces liens du sang, l'Islam commande à ses adeptes de traiter leurs proches parents avec bonté. Cet aspect du devoir du Musulman a été souligné aussi bien dans le Saint Coran que dans les Traditions des Dirigeants : de l'Islam. Ainsi, Allah dit, dans le Coran

O gens ! Craignez votre Seigneur par le Nom de Qui vous jurez d'aplanir vos différends et de [respecter vos proches parents. Allah vous observe certainement] Sourate Les Femmes[4:1

Quant au Prophète (Que la Bénédiction d'Allah soit sur lui et sur sa Sainte Famille), il dit à ce propos : «J'exhorté mes adeptes à faire montre de bonté envers leurs proches parents, et à ne pas couper leurs liens avec eux, même si une distance d'un an (écoulé) les sépare d'eux

## Les Droits Des Voisins

Puisque les voisins, du fait qu'ils vivent les uns près des autres, sont comme les membres d'une grande famille, la conduite de chacun d'eux a un impact direct sur les autres. Quelqu'un qui fait du bruit chez lui pendant la nuit ne dérange pas les gens qui vivent à bonne distance de lui, mais empêche ses voisins immédiats d'avoir la paix et la tranquillité d'esprit. Un homme

riche qui passe sa vie dans son château luxueux peut être à l'abri des regards des gens pauvres habitant à une distance respectable, mais à tout moment il ravage le cœur d'un voisin vivant dans une cabane vétuste et menant une vie d'extrême misère. Et un jour viendra où cet homme riche recevra la punition qu'il mérite pour son comportement envers son voisin pauvre. C'est pourquoi l'Islam a mis avec force l'accent sur la nécessité de penser aux voisins. En effet,

le Prophète (Que la Bénédiction d'Allah soit sur lui et sur sa Sainte Famille) dit : «L'Ange Gabriel plaidait tellement en faveur des droits des voisins que j'ai pensé qu'Allah allait décréter un jour les voisins de quelqu'un ses héritiers.» Il dit aussi : «Celui qui croit en Allah et au Jour du Jugement n'est jamais injuste envers ses voisins. S'ils lui demandent un prêt, il le leur

consent. Il partage leurs joies et leurs peines. Il ne tourmente pas ses voisins, seraient-ils des infidèles.» Il dit encore : «Celui qui crée des difficultés à ses voisins ne sentira pas le parfum du Paradis. Celui qui n'accorde pas aux voisins la considération due à leurs droits sur lui, n'est pas des nôtres. Celui qui mange à satiété tout en sachant que son voisin a faim, et tout en omettant de lui offrir quelque chose à manger, n'est pas Musulman.»

---

\* ALLAMA TABATABAI, Mohamad Hussein, Universalité de l'Islam, Publication de La Cité du Savoir, Traduit de l'anglais et édité par AL-BOSTANI, Abbas, Canada